

-----  
DECRET N° 2016/284 DU 01 JUIL 2016

portant ratification du Protocole d'Accord entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République de Turquie relatif à la coopération technique, scientifique et économique en matière agricole.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution,

**DECRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Est ratifié, le Protocole d'Accord entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République de Turquie relatif à la coopération technique, scientifique et économique en matière agricole, signé le 16 mars 2010 à Yaoundé.

**ARTICLE 2.**- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le **01** JUIL 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

